

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 14 avril 2026 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

1711 rte 125

Objet de la demande de dérogation mineure 2026-0011 :

La demande de dérogation mineure 2026-0011 vise à :

- Permettre la construction d'un bâtiment commercial de 52,6 mètres par 61,27 mètres avec les dérogations suivantes :
- Marge avant de 3 mètres au lieu des 7,6 mètres prescrit à la grille ;
- Bâtiment aligné à un angle excédant 10 degrés par rapport à la rue ;
- L'espace réservé au remisage des bacs aura une largeur de 8,55 mètres et une longueur maximale de 6,45 mètres, alors que les maximums prévus au règlement sont de 1,5 mètre et 3 mètres ;
- Aire de stationnement comportant 7,1% d'espace gazonné ou autrement aménagé, plutôt que les 10% minimalement prescrits au règlement ;
- Largeur de l'entrée charretière de 10.5m alors que le maximum prescrit est de 9m.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce jeudi 26 mars 2026.

(signé)

Jérôme Morin

Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint